

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU VENDREDI 22 FEVRIER 2013

LES PARTICIPANTS

⇒ **Les représentants des communes**

- Gilles BERRAT, maire de Varennes-sur-Têche, membre titulaire.
- Xavier CADORET, maire de Saint-Gérard-le-Puy, président de la communauté de Communes Varennes Forterre, président de la CDPPT de l'Allier.
- Michel GUYOT, maire de Saint Germain des Fossés

⇒ **Les représentants du Conseil Général**

- André BIDAUD, conseiller général du canton de Chantelle, membre titulaire.

⇒ **Les représentants du Conseil Régional**

- Henri MALAUDAUD, conseiller régional, membre titulaire.
- Bernadette RONDEPIERRE, conseillère régionale, membre titulaire.

⇒ **Les représentants de la Préfecture de l'Allier**

- Jean-Luc GALLAND, coordinateur général des missions, développement local et suivi budgétaire des politiques d'intervention de l'Etat.

⇒ **Les représentants de La Poste**

- Guy PELANGEON, délégué départemental du Groupe La Poste.
- Gilles MAZOYER, délégué départemental du Groupe La Poste.
- Lydia BOYER, déléguée aux relations territoriales du Groupe La Poste.
- Daniel BOUCULAT, délégué aux relations territoriales du Groupe La Poste.

⇒ **Secrétariat**

- Daniel BOUCULAT, délégué aux relations territoriales du Groupe La Poste.

LES ABSENTS EXCUSES

⇒ **Les représentants des communes comportant une zone urbaine sensible**

- Jean-Pierre MONCILOVIC, conseiller municipal de la ville de Montluçon, membre titulaire.
- Dominique BIDEET, conseiller général du canton d'Ébreuil, membre titulaire.

ORDRE DU JOUR

1. Rapport 2012 relatif à l'accessibilité du réseau postal

- Présentation et examen
- Validation de la norme d'accessibilité
- Liste des BP en concertation

2. Fonds postal de péréquation territoriale :

- Dotations départementales 2013 des 6 programmes
- Etat d'avancement des projets
- Etude des demandes de concours financier

3. Lettre du Président Bailly aux Présidents de CDPPT du 24 janvier 2013 : réflexion autour du nouveau contrat de présence postale territoriale 2014-2016

4. Actualité postale :

- Point agenda
- Questions diverses

En préambule, approbation et signature du compte-rendu de la CDPPT du 26 octobre 2012.

-① Rapport 2012 relatif à l'accessibilité du réseau postal :

• Présentation et examen

Au 01/01/2013, 183 points de contact dont :

- 93 bureaux de poste
- 69 Agences Postales Communales (APC)
- 21 Relais Poste Commerçants (RPC)

• Validation de la norme d'accessibilité

Dans la mesure où le maillage du réseau de La Poste en 2011 dans le département de l'ALLIER permet à 94,1 % de la population d'avoir accès à un point de contact postal à moins de 5 km et à moins de 20 minutes de trajet automobile, la norme d'accessibilité établie dans la loi est respectée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

• Qualification des bureaux desservant :

Avis de l'Observatoire du 31 mai 2012 : « La qualification de bureaux desservant relève de la responsabilité de la CDPPT sur la base de critères qu'elle aura discutés en séance et retenus pour désigner ces bureaux que ce soit dans le cadre du programme départemental ou du programme ZUS. »

Critère retenu lors de la CDPPT du 22 février 2013 pour qualifier les Bureaux de Poste comme desservant une zone prioritaire rurale :

- Bureaux desservant la population de la commune et des communes limitrophes sont en zone rurale et/ou située ZRR.
- La distribution des instances courrier au guichet des communes en Zone Rurale.

Les Bureaux retenus au titre de desservant une ZRR pour 2013: Lapalisse, Nérís les Bains, Vendat.

• Liste des BP en concertation

Depuis 2008 la concertation a été engagée avec 39 communes dont 17 ont abouti à un accord de partenariat :

- ♦ 12 Agences postales communales (APC) : Escurolles, Murat, Châtel-Montagne, Laprugne, Viplaix, Meaulne, Echassières, Vaux, Billy, Bresnay Saligny sur Roudon, Chamblet

ALLIER

Xavier CADORET a rappelé et salué la démarche entreprise par la commune de Chamblet en associant la population à sa décision et a rappelé que l'APC sera mutualisée avec les services de la mairie et permettra d'employer à plein temps une employée communale.

♦ 5 Relais Poste commerçants (RPC) : Trevol, Vaumas, Hauterive, St Bonnet de Rochefort, Louroux de Bouble.

♦ 23 sont en cours de concertation :

Cressanges, Couleuvre, Pouzy-Mesangy, Thiel /Acolin, Gannay/Loire, Garnat /Engievre, Diou, Franchesse, Le Veudre, St Didier La Forêt, Ygrande, St Leopardin d'Augy, Audes, St Remy en Rollat, Treban, Sanssat, Crechy, Durdats, Larequille, Montvicq, Bessay, Besson, Arfeuilles et Lusigny.

♦ ouverture d'une démarche de concertation :
Saint Désiré et Villeneuve sur Allier.

La Poste a rappelé aux membres que les horaires des bureaux d'Arfeuilles, Bessay et Lusigny avaient été modifiés depuis plus de deux ans. Le contrat de présence postale territoriale prévoit que l'amplitude horaire d'un bureau doit être maintenue pendant les deux années qui suivent celle de la modification.

-Poursuite du dialogue territoriale

Le dialogue territorial se poursuivra dans le respect des engagements du Groupe La Poste :
Maintien du nombre de points de contact en zones prioritaires et du nombre d'heures d'ouverture des bureaux de poste ruraux dans chaque département.

Principes de concertation avant transformation en partenariat :

- Diagnostic, préalable et formalisé entre La Poste et la commune pour toute évolution du statut des points de contact
- Accord du maire et du conseil municipal pour tout changement de statut d'un point de contact

Pour le département de l'Allier les rencontres se poursuivront avec les Directeur des bureaux de Poste concernés accompagnés le cas échéant du Directeur des Ventes et le Délégué aux Relations Territoriales.

Xavier CADORET revient sur les perspectives du nouveau contrat 2014-2016

Il semblerait qu'aujourd'hui les élus attendent plus de souplesse et d'adaptation dans le contrat à venir. Ils demandent de la souplesse dans l'utilisation des enveloppes, l'extension de la notion de ZUS, la clientèle vulnérable étant présente aussi en zone rurale.

- **② Fonds postal de péréquation territoriale**

• **La dotation pour le département de l'Allier**

La dotation pour le département de l'Allier est de 2 542 177 € en 2013

• **Etat d'avancement des projets**

→ **Programme 3 :**

-Rénovations de Bureau de Poste en 2013 :
Chevagnes, Le Mayet de Montagne ;

-Pour mémoire : programmation Programme 3 en 2013 (CDPPT 22 juin 2012)

- 1- Lapalisse (desservant une zone prioritaire)
- 2- Marcillat en Combrailles
- 3- Nérès Les Bains (desservant une zone prioritaire)
- 4- Buxières Les Mines
- 5- Vendat (desservant une zone prioritaire)
- 6- Chantelle

Cette programmation sera respectée en fonction de la consommation de l'enveloppe.

-Concours financiers : APC de Chamblet, APC de Boucé

→ **Programme ZUS :**

Recherche de partenariat pour solder les 2 500 € restant.

Xavier CADORET fait remarquer aux membres de la commission que le département de l'Allier consomme largement son enveloppe, et que cette situation n'est pas la même sur tous les départements, c'est la raison pour laquelle certains présidents de CDPPT ont fait la demande de la fongibilité de l'enveloppe départementale.

Les représentants de La Poste rappellent que cette programmation sera fonction des dépenses réalisables dans le cadre du fonds de péréquation 2014.

- **Etude des demandes de concours financier :**

Etude du dossier de l'APC de CHAMBLET

Les membres de la CDPPT étudient le dossier transmis par la commune de CHAMBLET pour la création de l'APC et dans les locaux de la mairie et la mise en conformité PMR.

Après examen, la Commission accepte le soutien financier à la commune de CHAMBLET, elle décide d'accorder un concours financier de 46 537 € HT dans le cadre du fonds postal de péréquation territoriale et dans le respect du plafond réglementaire fixant à 80% maximum le total des subventions pour une même opération.

Etude du dossier de l'APC de BOUCE

Les membres de la CDPPT étudient le dossier transmis par la commune de BOUCE au titre de la délocalisation de l'APC avec les services de la mairie dans des nouveaux locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite

Après examen, la Commission accepte le soutien financier à la commune de BOUCE, elle décide d'accorder un concours financier de 8 209,93€ dans le cadre du fonds postal de péréquation territoriale et dans le respect du plafond réglementaire fixant à 80% maximum le total des subventions pour une même opération.

-③ Lettre du Président Bailly aux Présidents de CDPPT du 24 janvier 2013 : réflexion autour du nouveau contrat de présence postale territoriale 2014-2016 :

Une copie est remise aux membres de la CDPPT, Xavier Cadoret invite chacun à s'exprimer.

Des échanges, il ressort les propositions suivantes :

Création et formation de gérants APC remplaçants (via le Centre de Gestion Départemental)

Mutualisation des moyens des départements n'utilisant pas leurs enveloppes vers les départements utilisateurs.

Fongibilité des enveloppes entre programmes (vulnérabilité des clients en zone rurale)

Mutualisation secrétariat pôle médical / APC

Utilisation d'une partie du FP pour communiquer sur les réalisations départementales (prévoir donc un budget de communication).

Elargir le cadre de réflexion de la présence postale : quelle offre pour quelle zone de vie (intercommunalité par exemple) avec possibilité d'intégrer la création de points de contacts additionnels dans le cadre du bassin de vie.

-⊕ Actualité postale :

• Questions diverses

- A compter du 1^{er} janvier 2013 les montants des indemnités des agences postales sont de **990 €** pour les APC et **1 116 €** pour les APC en ZRR (+ **1,86 %**)
- les rémunérations forfaitaires des relais poste passent de 307 € à **313 €** et de 363 € à **370 €** pour les RP en ZRR.

Le courrier sur la revalorisation des indemnités APC/RPC va être transmis début mars.

• Point agenda

Les invitations pour la réunion régionale du 21 mars ont été remises à chaque membre de la CDPPT.

Un point est fait pour les participants à la réunion de La Banque Postale Collectivités du 12 mars.

Prochaine CDPPT, vendredi 28 juin 2013.

Le Président remercie les membres de la Commission pour leur participation et clôture la séance.

Le président,
Xavier CADORET

Le secrétaire de séance,
Daniel Bouculat

